

Pratiques exemplaires pour l'engagement auprès des peuples autochtones



Document préparé pour la Commission canadienne pour l'UNESCO
Par Sarah Gamble et Jenna McQueen
Géoparc mondial UNESCO de Tumbler Ridge, août 2019

Pour citer cet article :

GAMBLE, S. et McQUEEN, J. « Pratiques exemplaires pour l'engagement auprès des autochtones », série IdéesLab de la Commission canadienne pour l'UNESCO, août 2019.

Les points de vue et opinions exprimés dans cet article sont ceux des auteures et ne reflètent pas nécessairement la politique ou la position officielle de la Commission canadienne pour l'UNESCO.

Les auteures



Sarah Gamble s'est jointe à l'équipe du Géoparc mondial UNESCO de Tumbler Ridge en tant que directrice générale en 2015, après avoir œuvré comme conseillère scientifique en matière d'anthropologie et d'archéologie auprès du futur géoparc. M^{me} Gamble possède 17 ans d'expérience comme consultante en archéologie et spécialiste des utilisations traditionnelles. Elle a notamment mené des évaluations archéologiques, des analyses d'impact et des études sur l'utilisation des terres ancestrales en Saskatchewan, en Alberta, en Colombie-Britannique et dans les Territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'en Idaho, en Oregon, dans le Dakota du Nord et le Minnesota ainsi qu'en Californie.



Jenna McQueen est la coordonnatrice de programme du Géoparc mondial UNESCO de Tumbler Ridge. Elle appartient à la Première Nation Lutsel K'e Dene. Ayant grandi à Tumbler Ridge, elle a toujours été fascinée par la nature. Dans ses temps libres, elle aime faire de la randonnée, camper, conduire un VTT et pratiquer le ski de fond. Membre active de sa communauté, Jenna fait partie de nombreux conseils d'administration, entraîne des équipes sportives juvéniles et fait du bénévolat pour plusieurs organismes. Elle puise dans sa langue, dans son héritage et dans ses traditions autochtones pour enseigner à ses enfants l'histoire du territoire et la célébration de leur culture.

Remerciements

La réalisation du présent guide a été rendue possible grâce au soutien de la Commission canadienne pour l'UNESCO. Les auteures remercient Eleanor Haine-Bennett, Katharine Turvey et Lucy Martin pour leur contribution directe à ce document. Elles souhaitent également exprimer leur gratitude aux peuples autochtones pour l'ouverture et la bienveillance dont ils ont fait preuve.

Introduction

Les directives pour les géoparcs mondiaux UNESCO énoncent des critères clairs exigeant la participation entière des peuples autochtones dans tous les géoparcs mondiaux UNESCO. Selon les articles 41 et 42 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), toutes les institutions spécialisées de l'ONU (dont fait partie l'UNESCO) doivent contribuer à la pleine mise en œuvre des dispositions de la Déclaration. La politique de l'UNESCO sur l'engagement auprès des peuples autochtones souligne les efforts de l'UNESCO pour mettre en œuvre les principes de la DNUDPA dans ses différents secteurs de programme. Les principes de la DNUDPA sont également inscrits dans les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

La section 3 (ii) des critères relatifs aux géoparcs mondiaux UNESCO indique que « Les géoparcs mondiaux UNESCO valorisent ce patrimoine en lien étroit avec tous les autres aspects du patrimoine naturel et culturel du site, en vue d'améliorer la prise de conscience et la compréhension d'enjeux de société importants sur la planète dynamique qui est la nôtre. Ces enjeux comprennent, sans s'y limiter, les processus géologiques, les géorisques, le changement climatique, la nécessité d'exploiter durablement les ressources naturelles de la Terre, l'évolution de la vie et l'autonomisation des peuples autochtones ».

La Section 3 (v) va plus loin, en déclarant que « Les géoparcs mondiaux UNESCO devraient activement faire participer les communautés locales et les peuples autochtones, en tant que parties prenantes essentielles du site. Un plan de gestion conjointe répondant aux besoins

sociaux et économiques des populations locales, assurant la protection du paysage dans lequel elles vivent et leur permettant de conserver leur identité culturelle est élaboré et mis en œuvre en partenariat avec les communautés locales. Il est recommandé que tous les acteurs et autorités concernés, aux niveaux local et régional, soient représentés dans la gestion des géoparcs mondiaux UNESCO. Les savoirs, pratiques et systèmes de gestion locaux et autochtones sont intégrés, de même que la science, dans la planification et la gestion du site ».

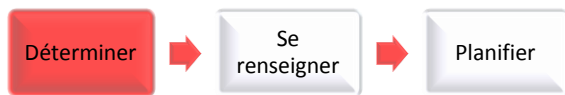
Cela dit, les équipes de gestion des géoparcs ne connaissent pas toujours bien les protocoles et pratiques exemplaires quand il s'agit d'interagir avec les communautés autochtones locales.

Le présent document contient une liste de recommandations sur les pratiques exemplaires à adopter pour approcher les communautés afin d'entamer un dialogue qui pourra mener à des relations sérieuses et à un engagement véritable. Partout, avec toutes les cultures autochtones du pays, l'établissement d'une relation solide sera une condition préalable à des échanges de qualité et à un travail réel. Quand la relation sera cimentée et que les attentes seront claires et bien comprises, la collaboration pourra enfin s'épanouir et porter fruit. Il ne faut pas oublier que les peuples autochtones du Canada sont aussi diversifiés que notre territoire est vaste. Bien qu'il y ait des facteurs universels à prendre en considération lorsqu'on interagit avec des peuples autochtones, il existe aussi des coutumes et des pratiques culturelles propres à chaque territoire où se trouve un Géoparc et à chaque communauté à l'intérieur de ce territoire.

Pratiques exemplaires



1. Déterminer la nation dont le territoire se recoupe avec celui de votre géoparc



Les terres de réserves indiennes ne couvrent qu'une toute petite portion du Canada, mais c'est le pays en entier qui constitue le territoire traditionnel des peuples autochtones. Même si aucune communauté autochtone n'est située dans votre Géoparc, il est fort possible qu'il chevauche une zone où une communauté a choisi de pratiquer des activités traditionnelles ou d'exercer ses droits issus de traités. L'organisme provincial ou territorial responsable de l'accès aux terres et des permis pourra indiquer à votre équipe de gestion les meilleures personnes à contacter dans votre région. Votre bureau de municipalité régionale pourrait également vous recommander des organismes établis représentant les peuples autochtones sur le territoire desquels votre Géoparc empiète. Tous les gouvernements provinciaux ou territoriaux ont l'obligation de consulter les communautés autochtones et seront au fait du chevauchement des compétences.

2. Se renseigner à propos des communautés autochtones



Dans les premiers stades de la relation, il vous faudra faire l'effort de vous informer à propos des Premières Nations. Il est important de bien comprendre les peuples et les communautés avec qui vous collaborez. Le fait de démontrer une bonne connaissance de leur histoire, leur culture, leurs coutumes, célébrations et événements traditionnels est également une marque de respect. La première rencontre est une occasion de vous renseigner à propos des pratiques culturelles (p. ex. les prières d'ouverture, le tabac, les cadeaux et les occasions de prendre la parole).

Quelques éléments essentiels sur lesquels il est important de se renseigner :

- Les profils des communautés et les statistiques;¹
- La pêche, la chasse et la cueillette de subsistance;
- Les pratiques spirituelles;
- L'appartenance à des conseils tribaux;
- Les affiliations avec des bureaux des traités;
- Les priorités de la communauté;
- Les protocoles de la communauté.

3. Élaborer un plan d'engagement



Pour établir une relation sincère et arriver à des interactions fructueuses, il faudra du temps et des efforts au début, en plus d'un suivi pour entretenir les relations positives que vous aurez établies. Le fait d'élaborer un plan d'engagement aidera votre équipe de gestion à avoir une bonne idée des efforts déployés et

¹ Les profils des communautés et les statistiques sur les terres de réserves indiennes sont rendus accessibles par Ressources naturelles Canada dans l'[Arpentage des terres au Canada](#). Les [Affaires autochtones et du Nord Canada](#) a des informations sur chaque réserve indienne enregistrée. Les Commissions provinciales d'étude des traités détiennent également des informations à propos des frontières qui se chevauchent pour les communautés qui sont en processus de traité.

des résultats obtenus ainsi qu'à assurer la bonne continuation de la collaboration.

Les éléments importants d'un bon plan d'engagement :

- **Les buts :** Quel niveau de participation souhaitez-vous atteindre ? Le processus sera-t-il divisé ? Découpez-le en plusieurs étapes qui pourront changer ou se transformer en cours de route.
- **La stratégie :** Qui sera en charge d'étudier le territoire et qui sera responsable des communications ? Quelle tactique allez-vous employer pour que l'entreprise réussisse ?
- **Le suivi :** Le fait de garder une trace des communications, des réussites et des leçons apprises facilitera la planification d'avenir de votre Géoparc et votre réévaluation.

4. Mobiliser et établir le contact



Les communautés autochtones déplorent souvent le fait que des partenaires potentiels ne savent pas établir le dialogue ou hésitent à communiquer de peur de commettre des erreurs. Tout cela amène de la frustration lorsque, faute de communication, des projets visant à inclure les Autochtones sont présentés trop tard à la communauté, alors qu'ils sont déjà à un stade avancé.

Sachez que les bureaux des conseils de bandes et les autres centres administratifs sont comme les bureaux municipaux non autochtones : ils ont l'habitude de recevoir des demandes d'information ou d'interaction. Une communauté autochtone individuelle (comme une Première Nation ou une

organisation de Métis) ou une communauté régionale (comme un conseil formé de représentants d'un groupe de communautés partageant une langue ou une identité culturelle, ou un bureau établi par un groupe de communautés dans une région visée par un traité) pourrait constituer votre premier contact. Une fois le dialogue entamé, votre contact vous conseillera sur la manière de procéder pour les prochaines étapes.

Il faut surtout comprendre que les étapes de base de la communication et le contact initial ne nécessitent pas forcément de protocole. Il est toujours possible de redresser les faux pas si les intentions sont bonnes, et le fait d'avoir établi des relations dès les débuts du Géoparc l'emportera sur la crainte potentielle d'appeler la mauvaise personne en premier ou de ne pas savoir à qui s'adresser.

5. Nourrir les relations grâce à la connaissance et à la franchise



Il se pourrait que les premières étapes se déroulent lentement et que les discussions initiales mènent à des rencontres qui ne produisent aucun résultat direct. Bien que chaque communauté soit différente, les peuples autochtones sont généralement d'avis qu'il faut d'abord bien se comprendre et établir une base solide avant de commencer à conclure des accords et des partenariats. Cela étant dit, une fois que ces bases sont en place, la relation est déjà solide et a le potentiel de produire beaucoup de bénéfices mutuels.

En tant que géoparcs mondiaux, nous devons respecter les critères établis dans les directives de l'UNESCO. Il est important de reprendre le langage des critères avec vos partenaires

autochtones potentiels pour démontrer que vous agissez de bonne foi et que votre démarche est encadrée. Cette franchise sera bénéfique pour la relation et pourrait récolter des appuis pour votre équipe.

Qu'arrive-t-il si vous perdez un de vos contacts ou que vous recevez de l'information contradictoire ?

Il se peut que certains bureaux vous dirigent vers une ou deux communautés et que d'autres vous dirigent vers trois communautés ou plus. En général, il est mieux d'inclure le plus de gens possible, surtout quand vous commencerez à jeter les bases de vos relations. Au début, certaines communautés pourraient se montrer peu intéressées à interagir avec vous. Il est probable qu'elles disposent de ressources humaines limitées pour répondre à votre demande et que votre objectif, bien que louable, demande une attention moins urgente que d'autres enjeux dans la communauté, comme les revendications territoriales ou les projets industriels controversés. Continuez à tendre la main et essayer de passer un coup de fil au lieu d'envoyer des courriels.

Si vos efforts ne récoltent que peu d'enthousiasme ou pas du tout, ou que vous avez de la difficulté à mobiliser les communautés autochtones dans la zone de votre Géoparc, contactez le Réseau des Géoparcs canadiens et la Commission canadienne pour l'UNESCO; ces derniers possèdent des équipes expérimentées qui pourront vous proposer de nouvelles pistes à explorer.

Ressources pour l'engagement auprès des peuples autochtones

Ressources élaborées par des organisations autochtones

Les ressources qui suivent ne fournissent pas toutes des directives précises sur la manière d'interagir avec les peuples autochtones, mais ce sont de bonnes sources d'information pour se familiariser avec les perspectives autochtones sur une vaste gamme d'enjeux qui se trouvent à la base de la mobilisation autochtone.

*21 Things You May Not Know About the Indian Act** : <https://www.ictinc.ca/blog/21-things-you-may-not-have-known-about-the-indian-act->

*Indigenous Rights, Title and the Duty to Consult ** : <https://www.ictinc.ca/aboriginal-rights-title-and-duty-to-consult?hsCtaTracking=7b3c758c-dda3-420b-a02c-be4dc29759f9%7Ce7067d46-4e28-4719-9251-61c3eca07557>

*Best Practices Guide: Creating Resort Partnerships with First Nations** : <https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/farming-natural-resources-and-industry/natural-resource-use/all-seasons-resorts/guide-to-creating-resort-partnerships.pdf>

*Guidebook to Indigenous Protocol** : <https://www.ictinc.ca/guidebook-to-indigenous-protocol/>

*Dispelling Common Myths About Indigenous Peoples** : <https://www.ictinc.ca/dispelling-common-myths-about-indigenous-peoples>

*Indigenous Peoples: A Guide to Terminology** : <https://www.ictinc.ca/indigenous-peoples-a-guide-to-terminology>

*Working Effectively With Indigenous Peoples** : <https://www.ictinc.ca/books/working-effectively-with-indigenous-peoples>

Ressources élaborées par des organisations non-autochtones

Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada : http://publications.gc.ca/collections/collection_2015/trc/IR4-8-2015-fra.pdf

Consultation et accommodement des Autochtones : Lignes directrices actualisées à l'intention des fonctionnaires fédéraux pour respecter l'obligation de consulter (mars 2011) : http://publications.gc.ca/collections/collection_2012/aadnc-aandc/R3-111-2012-fra.pdf

Ontario : <https://www.ontario.ca/fr/page/projet-de-lignes-directrices-lintention-des-ministeres-concernant-les-consultations-avec-les-peuples>

Québec : https://www.autochtones.gouv.qc.ca/publications_documentation/publications/guide_inter_2008.pdf

Nouvelle-Écosse* : https://novascotia.ca/abor/docs/April%202015_GNS%20Mi'kmaq%20Consultation%20Policy%20and%20Guidelines%20FINAL.pdf

Nouveau-Brunswick : <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/aas-saa/pdf/fr/Politiquesurobligationdeconsultery.pdf>

Terre-Neuve et Labrador* : https://www.gov.nl.ca/ola/wp-content/uploads/aboriginal_consultation.pdf

* sites en anglais seulement

Île-du-Prince-Édouard* :
<http://www.gov.pe.ca/photos/sites/aboriginalaffairs/file/Provincial%20Policy%20on%20Consultation%20with%20the%20Mikmaq%20-%20Revised%20March%203,%202014.pdf>

Territoires du Nord-Ouest :
<https://www.eia.gov.nt.ca/fr/priorities/respecter-lobligation-juridique-du-gtno-de-consulter-les-gouvernements-autochtones>

Nunavut : Non disponible

Yukon : <https://yukon.ca/fr/votre-gouvernement/relations-entre-gouvernements/le-mode-de-consultation-des-premieres-nations-par>

Manitoba* :
<https://www.gov.mb.ca/inr/reconciliation-strategy/duty-to-consult-framework.html>

Saskatchewan* :
<http://publications.gov.sk.ca/documents/313/98187-Consultation%20-Policy%20-Framework.pdf>;

Alberta* : <https://www.alberta.ca/indigenous-consultations-in-alberta.aspx>

British Columbia* :
http://www.nrs.gov.bc.ca/aboriginal-people/building-relationships/story_html5.html

Ressources de l'ONU et de l'UNESCO

Lignes directrices pour les Géoparcs mondiaux UNESCO :
http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/SC/pdf/IGGP_UGG_Statutes_Guidelines_FR.pdf

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) :
https://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf

* sites en anglais seulement

Politique de l'UNESCO sur l'engagement auprès des peuples autochtones :
<https://fr.unesco.org/indigenous-peoples/policy>